

ETAMPES



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D91-269100509-20221011-CCAS-DEL2022-38-DE
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/2022

Date de convocation : 6 octobre 2022

Délibération n° CCAS-DEL2022-38

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Votants : 13

Objet : Constitution d'un groupement de commandes entre la ville d'Étampes et son CCAS, pour la mise en œuvre d'une procédure de marché public pour l'achat d'électricité.

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Municipaux – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère Municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère Municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère Municipale
Mme	Annick	RAMEAU	Représentante de la Mission Locale
Mme	Solange	ISCHARD	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
M.	Michel	BÂTARD	Président Halte Répît

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Maïram SY représentée par Mme Françoise PYBOT, Mme Sylvie YONLI représentée par M. Michel BÂTARD, Mme Rokhaya KEITA représentée par Mme Claude MASURE, M. Maurice BOISDON représenté par Mme Annick RAMEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG, M. Jean-Luc FORTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sabah AÏD.

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

CONSIDERANT qu'il convient de lancer une procédure permettant à la fois, l'achat d'électricité pour l'ensemble des contrats inférieurs à 36 KVA de la ville d'Étampes et de son CCAS, et le renouvellement du marché d'électricité pour les contrats supérieurs à 36 KVA.

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes avec la ville d'Étampes, pour la passation d'un marché public relatif à la fourniture d'électricité,
- Approuve la convention de constitution d'un groupement de commandes avec la ville d'Étampes, pour la passation d'un marché public relatif à la fourniture d'électricité,
- Désigne la ville d'Étampes en tant que coordonnateur du groupement de commandes et autorise que la Présidence de la commission d'appel d'offres soit à la charge de la ville d'Étampes,
- Approuve les modalités de mise en œuvre de la procédure de marché public indiquées précédemment, et autorise la ville d'Étampes, représentée par son Maire ou son Adjoint Délégué, à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que le CCAS de la ville d'Étampes, représenté par son Président ou son Vice-Président.
- Autorise la ville d'Étampes, en qualité de coordonateur du groupement, à signer et notifier les marchés, chacun des membres du groupement s'assurant de sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Pour le Président, par délégation

Le Vice-Président

Gilbert DALLERAC

